

energir

# Guide d'intervention

En présence  
du gaz naturel  
de réseau



## Table des matières

<b>Objectif</b>	<b>3</b>
<b>Le gaz naturel</b>	
Le gaz naturel	4
Propriétés du gaz naturel	4
Les risques	5
Les signes de fuite	6
<b>Réseau gazier</b>	
Le réseau gazier de distribution au Québec	7
Le réseau gazier de transmission au Québec	8
Zone de planification d'urgence (ZPU)	8
Information sur les installations	9
Identification des installations	10
Évacuation et prise d'air	11
Les installations extérieures de gaz naturel accessibles	12
<b>Prévention et préparation</b>	
S'informer avant de creuser	13
Restrictions d'usage dans les servitudes	14
Aménagement du territoire	15
<b>L'intervention d'urgence</b>	
La structure d'urgence chez Énergir	17
Les rôles et responsabilités des intervenant.e.s	18
Tactiques d'intervention – Transmission	21
Tactiques d'intervention – Distribution et alimentation	22
Intervention technique Énergir	26
<b>Le réseau gazier au Québec</b>	<b>28</b>
<b>Informations complémentaires</b>	<b>30</b>

## Objectif

Ce document a pour but de donner de l'information sur le gaz naturel afin d'appuyer les services d'intervention d'urgence dans l'éventualité où un incident surviendrait sur le réseau gazier de distribution, d'alimentation ou de transmission.

## Le gaz naturel

Le gaz naturel est composé à 95 % de méthane (CH<sub>4</sub>).

- Il est plus léger que l'air et se disperse dans l'atmosphère lorsqu'il est libéré.
- Il est naturellement inodore. On lui ajoute une substance odorante, le mercaptan, qui dégage une odeur s'apparentant à des œufs pourris, et qui permet de le détecter à des concentrations très faibles dans l'air (moins de 1 %).
- Il n'est ni toxique ni soluble dans l'eau.
- Il contient 4 % d'éthane pour se distinguer du gaz de marais.



Il se présente principalement sous deux formes : gazeuse ou liquéfiée. Dans le réseau gazier, il se présente sous sa forme gazeuse. (Voir le Guide d'intervention GNL pour plus de détails sur le gaz naturel liquéfié.)

### Propriétés du gaz naturel

Apparence  
(état physique, couleur, etc.)

**Gaz incolore et inodore**

Densité de vapeur (air = 1)

**0,578 (plus léger que l'air)**

Point initial d'ébullition et  
domaine d'ébullition

**-161 °C**

Point d'éclair

**-188 °C**

Limite inférieure  
d'inflammabilité  
ou d'explosibilité  
(LII / LIE)

**4,9 % (à 25 °C)**

Odeur

**Produit odorant (mercaptan)  
pour la détection de fuites –  
odeur d'œufs pourris**

Seuil olfactif

**Moins de 1 % dans l'air**

Densité relative GNL (eau = 1)

**0,44 à -162 °C**

Température d'auto  
inflammation

**538 °C**

Limites supérieures  
d'inflammabilité ou  
d'explosibilité (LSI / LSE)

**14,9 % (à 25 °C)**

## Les risques

**Le gaz naturel est une source d'énergie sécuritaire et non toxique. Toutefois, comme toute autre source d'énergie, elle doit être traitée et manipulée avec soin. Ces risques doivent être considérés, notamment pour l'établissement des périmètres de sécurité.**

### Bruit et propulsion d'objets

Lors d'une fuite sur une conduite ou un équipement du réseau gazier, le bruit (sifflement) du gaz naturel qui s'échappe de la conduite peut endommager l'ouïe. Il se peut également que les objets à proximité d'une fuite importante soient propulsés par la pression du gaz naturel qui s'échappe.

### Déplacement d'air et asphyxie

Le gaz naturel respiré accidentellement, en petite quantité, est sans effet. Toutefois, et à l'instar de n'importe quelle autre substance pouvant déplacer de l'air, une forte concentration de gaz naturel peut priver d'oxygène un organisme vivant et causer l'asphyxie.

### Feu alimenté par le gaz naturel

Un feu alimenté par le gaz naturel dégage une chaleur intense qui peut infliger des brûlures à une personne située près de la flamme et ne portant pas d'équipement de protection. Ces brûlures peuvent être occasionnées lors de fuite enflammée ou de boule de feu.

### Déflagration

Si le gaz naturel s'accumule dans un espace confiné, il y a un risque lorsqu'il atteint la plage d'inflammabilité. S'il y a ignition dans cet environnement, la totalité du combustible se consumera immédiatement, pouvant causer une surpression (déflagration).

## Les signes de fuite

### Indice olfactif

Le gaz naturel est odorisé et se caractérise par une odeur d'œuf pourri (mercaptan). Dans les conduites de transmission, il n'est pas toujours odorisé. Dans ce cas, il pourra se distinguer par une légère odeur d'hydrocarbures.

### Indice sonore

Selon la pression dans la conduite et l'ampleur du dommage à la conduite, il est possible de percevoir un sifflement ou un grondement.

### Indice visuel

La perte de confinement de la conduite pourra être détectée par la présence de :

- neige ou glace tâchée ou fondue au-dessus d'une zone de conduite;
- poussières projetées dans les airs;
- bulles à la surface d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un bassin;
- décoloration de la végétation à proximité d'une conduite.

### Mesure de confirmation

Il sera possible de confirmer la présence de gaz naturel en effectuant des lectures de gaz à l'aide d'appareils de détection.



## Réseau gazier

### Le réseau gazier de distribution au Québec



Pour se rendre jusqu'à l'utilisateur, le gaz naturel passe par le réseau de distribution. Il emprunte différents conduits enfouis dans le sol, la plupart du temps dans l'emprise publique pour raccorder les maisons, les commerces et les industries.

Le gaz naturel est acheminé à l'aide de conduites dites d'alimentation (pression moyenne) et de conduites de distribution (pression peu élevée).

Cette partie du réseau, située majoritairement à proximité des activités urbaines, subit le plus grand nombre de bris faits par des tiers (excavatrices, coups de pelle, déblocage d'égouts où il y aurait des croisements avec une conduite de gaz naturel, etc.). Les fuites peuvent avoir lieu le plus communément dans la rue (fuite extérieure) ou dans un bâtiment (fuite intérieure).

Réseau	Diamètre	Pression	Conduite	Emplacement
<b>Distribution</b>	26,7 à 406,4 mm (% à 16 po)	70 à 700 kPa (10 à 102 lb/po <sup>2</sup> ) Pression peu élevée	Acier Polyéthylène	Emprises publiques
<b>Alimentation</b>	26,7 à 762 mm (% à 16 po)	1 000 à 2 400 kPa (145 à 420 lb/po <sup>2</sup> ) Pression moyenne	Principalement acier (rarement en aluminium)	Principalement emprises publiques



## Le réseau gazier de transmission au Québec



Ce réseau couvre de très grandes distances. Il est constitué de canalisations d'acier, d'un diamètre souvent important, et il transporte du gaz naturel à haute pression. Ce type de canalisation, bien qu'il puisse traverser des municipalités, se trouve habituellement dans des zones moins densifiées, installé dans des servitudes consenties légalement à Énergir.

Des travaux ne peuvent être effectués à l'intérieur de ces servitudes sans une préautorisation et sans la présence d'Énergir. Les incidents impliquant ce type de canalisation sont peu fréquents, mais doivent être considérés comme un risque potentiel.

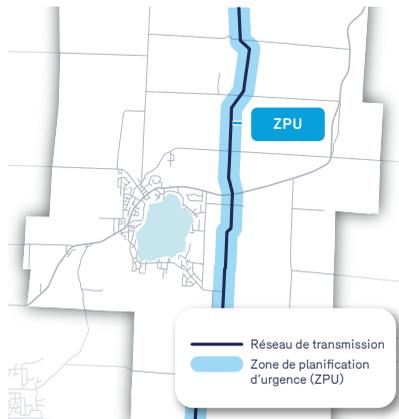
Réseau	Diamètre	Pression	Conduite	Emplacement
Transmission	60,3 à 508 mm (2 à 20 po)	4 740 à 9 928 kPa (687 à 1 440 lb/po <sup>2</sup> ) Haute pression	Acier	Majoritairement servitude

## Zone de planification d'urgence (ZPU)

Un scénario de planification de mesures d'urgence pour les conduites de transmission est fourni par Énergir. La ZPU est un corridor de planification des mesures d'urgence basé sur un scénario de fuite très peu probable et ayant les conséquences les plus importantes.

Tous les usages et structures présents à l'intérieur de ce corridor devraient être localisés par la municipalité. Les municipalités et leurs services d'urgence devraient intégrer cet élément à leur plan de mesures d'urgence et leur plan de sécurité civile :

- périmètre d'intervention;
- plan d'évacuation;
- tactiques d'intervention.



## Information sur les installations\*

La position d'un branchement d'immeuble et de son robinet principal est l'un des facteurs les plus importants pour assurer l'intégrité de l'installation à long terme. Une installation adéquate permet de maintenir les équipements de distribution en bon état tout en leur offrant un environnement sécuritaire et pratique lors d'interventions de maintenance ou de localisation subséquentes.

Un ensemble de règles doit être respecté lors de l'installation. Sans être exhaustif, on notera les éléments suivants :

- un branchement d'immeuble ne peut jamais être installé sous un bâtiment.
- un bâtiment ne peut être desservi par un branchement provenant de l'intérieur d'un autre bâtiment, lorsque les deux bâtiments sont détachés ou sont séparés par un mur ou un mur coupe-feu.
- le branchement de chaque bâtiment doit sortir de terre avant de pénétrer dans le bâtiment et doit être muni d'un robinet d'arrêt à l'extérieur du bâtiment. Ce robinet doit être identifié en rouge.
- avant d'alimenter en gaz un bâtiment, une marque distinctive et visible en tout temps doit être apposée sur le bâtiment.
- lorsqu'il y a plus d'un branchement pour un même bâtiment, la présence d'une génératrice de secours, un limiteur de débit, ces derniers doivent être identifiés.
- les prises d'air et l'évacuation des produits de combustion doivent être dégagées.

\* Pour plus d'information, il est possible de nous contacter à [codesetnorme@energir.com](mailto:codesetnorme@energir.com).

## Identification des installations

Il existe plusieurs types de plaques pour identifier les installations de gaz naturel à l'extérieur (et/ou à l'intérieur) des bâtiments.



Présence de gaz naturel



Multi entrée de gaz



Limiteur de débit

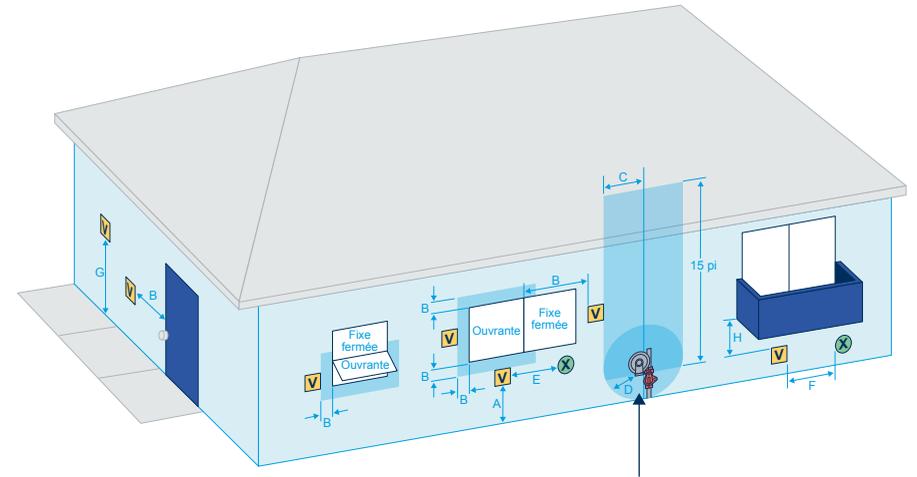


Présence d'une génératrice de secours au gaz naturel

## Évacuation et prise d'air

### Extrémité du conduit d'évacuation (voir B149.1 art. 8.14.8)\*

Le schéma ci-dessous représente une version simplifiée du graphique standard.



Sortie du conduit d'aération du régulateur.

Un régulateur peut être raccordé à un compteur de gaz naturel d'abonné ou à un réservoir de propane.

### Légende

- Extrémité du conduit d'évacuation
- Entrée d'approvisionnement d'air
- Zone où l'extrémité n'est pas permise

\* Pour plus d'information, il est possible de nous contacter à [codesetnorme@energir.com](mailto:codesetnorme@energir.com).

## Les installations extérieures de gaz naturel accessibles

En hiver, l'accumulation de neige peut nuire au service de gaz naturel et au bon fonctionnement des appareils. Les installations extérieures de gaz naturel (branchement, compteur, entrée d'air et tuyaux d'évacuation) doivent être accessibles.

Il faut donc :

- évitez toute accumulation autour des installations;
- utilisez un balai ou une brosse pour dégager la neige, plutôt qu'une pelle métallique qui pourrait endommager vos installations.



Compteur non accessible et non sécuritaire

Compteur accessible respectant les consignes de sécurité

## Prévention et préparation

### S'informer avant de creuser

Le sol autour des résidences ou entreprises peut cacher des infrastructures souterraines, comme des réseaux d'électricité, de télécommunications ou de gaz naturel. Avant d'effectuer des travaux qui nécessitent de creuser, comme l'installation d'une clôture ou d'une piscine, il est possible de faire gratuitement une demande de localisation des infrastructures souterraines auprès d'Info-Excavation.

En ligne : [info-ex.com](http://info-ex.com)

Par téléphone : **1 800 663-9228**

Si vous avez mandaté un entrepreneur, demandez-lui s'il a fait les vérifications nécessaires.



## Restrictions d'usage dans les servitudes

Une servitude, dont la zone qui la protège est un corridor d'environ 20 m, a été accordée à Énergir, par un propriétaire, pour permettre notamment de construire, d'exploiter, d'effectuer des travaux ou d'entretenir les installations gazières de transmission. La zone protégée par la servitude doit être libre d'accès, en tout temps, pour permettre le passage, à pied ou en véhicule, de nos employés lors de travaux d'entretien ou en cas d'urgence.

Ainsi, certaines restrictions d'usage s'appliquent dans l'emprise de la servitude. Il est notamment interdit :

- d'ériger des bâtiments et des structures;
- de planter des arbres;
- de creuser des puits ou d'effectuer tout autre forage;
- d'entreposer des matériaux inflammables, du bois de chauffage, des équipements ou des véhicules;
- de réaliser des remblais importants;
- d'effectuer du dynamitage;
- d'incinérer des déchets.

Par conséquent, aucune demande pour des activités de brûlage ne devrait être autorisée dans l'emprise de la servitude d'Énergir. Il est possible d'ajouter un avertissement de la présence du réseau de transmission dans les couches géomatiques de votre municipalité pour en être informé lors de la réception d'une demande de permis.

Si vous avez des questions ou **si vous suspectez une activité non conforme** dans l'emprise de servitude ou à proximité de nos installations gazières, veuillez communiquer avec nous au **1 866 630-3450** ou à **servitude@energir.com**.



## Aménagement du territoire

Le territoire québécois se transforme. Énergir a élaboré un **Guide de bonnes pratiques en aménagement du territoire à proximité du réseau de transmission de gaz naturel**, car sa priorité est d'assurer l'intégrité de son réseau gazier afin de garantir la sécurité de toutes et de tous et la fiabilité d'approvisionnement.

Le Guide a notamment comme objectif de sensibiliser les collaborateurs.trice.s aux défis de sécurité publique liés à la présence des réseaux gazier de transmission sur le territoire.



## Analyses quantitatives de risques (QRA)

Une partie du réseau de transmission de gaz naturel se trouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation des municipalités. Ainsi, plusieurs développements immobiliers se sont approchés, voire se sont superposés aux emprises du réseau de transmission, augmentant, par le fait même, les risques pour la population.

Pour aider les municipalités à identifier les distances séparatrices acceptables pour les développements à proximité de ces conduites, des analyses quantitatives de risques (QRA) sont réalisées par Énergir sur l'ensemble du réseau gazier de transmission. Ces QRA consistent en une analyse objective et quantifiable qui combine la probabilité d'occurrence d'un accident et la gravité des conséquences potentielles pour formuler **le risque individuel géographique par année (probabilité d'un décès par année)**. C'est sur cette base que les distances séparatrices recommandées entre les différentes catégories d'usages et la source du risque ont été établies.

## Les usages du territoire acceptables en fonction des niveaux de risques

### Aucun usage permis

- Probabilité de décès supérieure à 100 sur 1 million ( $10^{-4}$ ).
- Aucune construction permise.

### Usage industriel

- Probabilité de décès inférieure à 100 sur 1 million ( $10^{-4}$ ).
- À partir de cette limite de risques, des installations industrielles, des entrepôts ou des espaces ouverts tels que des stationnements ou des terrains de golf peuvent être acceptables.

### Usage faible densité

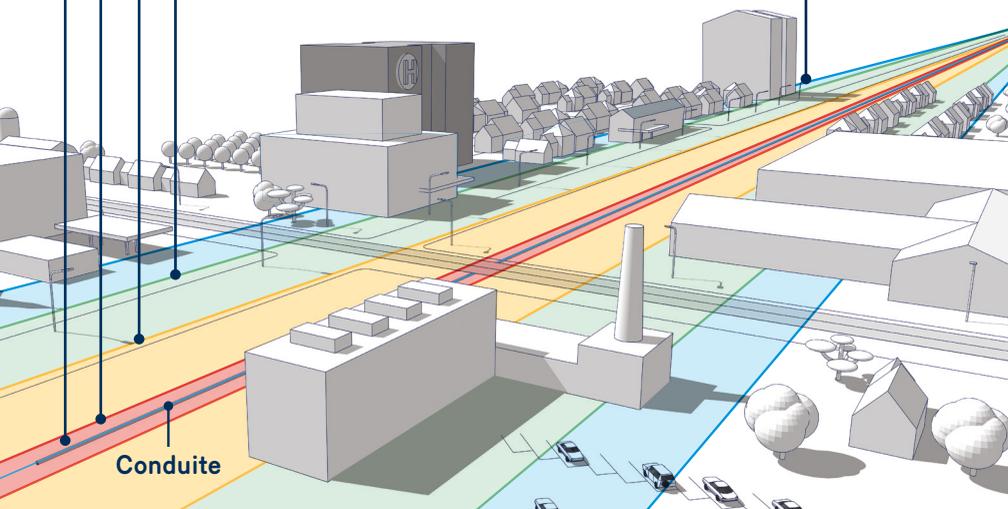
- Probabilité de décès inférieure à 10 sur 1 million ( $10^{-5}$ ).
- À partir de cette limite de risques, des résidences à faible densité (maximum 10 unités avec un accès au niveau de la rue) et des zones commerciales comme des bureaux, restaurants, ou complexes sportifs peuvent être acceptables.

### Usage haute densité

- Probabilité de décès inférieure à 1 sur 1 million ( $10^{-6}$ ).
- À partir de cette limite de risques, des immeubles résidentiels à haute densité et des commerces ayant une présence humaine constante, comme des hôtels peuvent être acceptables.

### Usages sensibles

Pour les usages sensibles, c'est-à-dire un bâtiment ou un terrain accueillant un grand nombre de personnes au même moment ou pour une période prolongée ou abritant une clientèle vulnérable (ex. : garderies, écoles, hôpitaux, résidences pour personnes âgées, etc.), le niveau de risque doit être inférieur à 0,3 sur 1 million ( $0,3 \times 10^{-6}$ ).



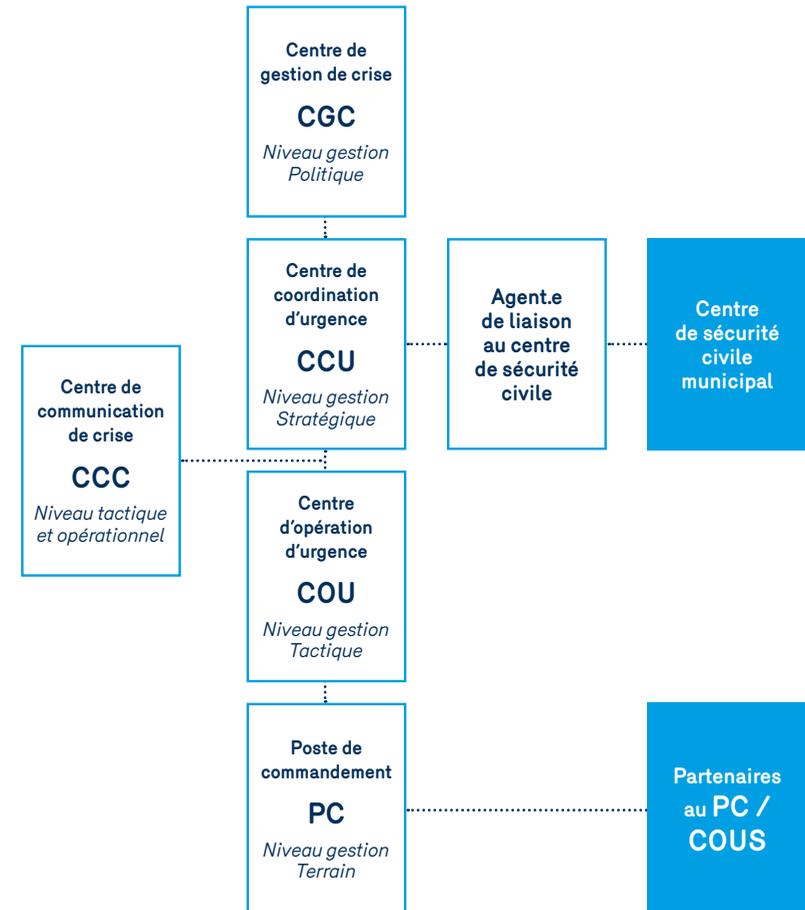
Conduite

## L'intervention d'urgence

### La structure d'urgence chez Énergir

Lors d'un incident impliquant le gaz naturel, une mobilisation graduelle des ressources humaines et matérielles d'Énergir est mise en place selon des niveaux d'alerte prédéterminés.

Énergir s'est dotée d'une procédure d'alerte, basée sur le principe d'escalade de réponse, qui vise à informer ses intervenant.e.s affectés à l'urgence sur l'ampleur et la nature de l'événement pour lequel ils sont appelés à intervenir. Cette procédure suit la structure suivante :



## Les rôles et responsabilités des intervenant.e.s



### Les intervenant.e.s se retrouvent au sein du PC unifié

#### Rôles et responsabilités – PC Énergir

Lors d'un incident impliquant le gaz naturel, le PC Énergir :

- collabore à l'intervention gérée par l'Officier commandant du SSI (Service de sécurité incendie);
- participe à la sécurisation des lieux en soutien aux SSI (lectures de gaz, aménagement du site);
- intervient sur le réseau (ex. : colmatage, ventilation);
- remet en service le réseau à la fin de l'intervention;
- se coordonne avec les intervenant.e.s internes et d'urgence.

#### Rôles et responsabilités – PC SSI

Les actions à entreprendre dépendent de l'ampleur de la situation.

Responsabilité	Actions
Prise en charge du site / PC unifié / COUS	Évaluer et analyser la situation en collaboration avec Énergir.
	Assurer la prise de commandement.
	Sécuriser les lieux (lectures de gaz, aménagement du site).
	Délimiter les périmètres nécessaires.
	<b>Coordonner les actions</b> des intervenant.e.s au PC unifié (pompiers, policiers, ambulanciers, Énergir, Hydro-Québec, MTQ, etc.).
Intervention	Éliminer toute source d'ignition et de chaleur (par ex., valider le déclenchement d'artère avec HQ Réseaux électriques municipaux) et anticiper les enjeux associés (ex. : génératrice, perte d'alimentation électrique).
	S'il y a ignition, protéger tout environnement vulnérable situé à proximité de la flamme ou les foyers d'incendie secondaires.
	Procéder aux opérations de recherche et de sauvetage et donner les premiers soins aux personnes blessées.

Intervention (suite)	Mettre sur pied un site d'hébergement temporaire ainsi qu'un service d'aide aux personnes évacuées et sinistrées.
	Revêtir les équipements de protection requis.
	Installer les jets de protection (ne pas inonder la tranchée ou l'obstruer avec des boues et débris).
	Positionner les unités de combat incendie en fonction des périmètres établis.
Accès au site	Permettre aux employé.e.s d'Énergir d'accéder de manière sécuritaire au site d'intervention.
	Décider d'une <b>stratégie d'évacuation</b> (par ex., selon la direction du vent, des chemins d'accès, de la circulation).
	Évacuer les personnes se trouvant à l' <b>intérieur du périmètre</b> et <b>refuser l'accès</b> à toute personne non autorisée.
Coordination	<b>Aviser</b> les responsables des installations situées <b>dans le secteur à risque</b> afin qu'ils puissent adopter des mesures de prévention et d'intervention.
	S'informer sur la durée de l'intervention pour prévoir la relève des équipes ou faire une demande d'entraide.
Réintégration	Avant d'autoriser la réintégration des personnes évacuées, s'assurer de la sécurité du secteur.
	Le personnel d'Énergir peut procéder à des lectures de concentration à l'aide de détecteurs de gaz.
Enquête	Préserver les lieux de l'incident ou du sinistre pour les fins d'enquête.
	Collaborer à l'évaluation des dommages aux biens et à l'environnement.

#### Éviter de :

- chercher à éteindre une flamme alimentée par le gaz naturel;
- manœuvrer les équipements du réseau d'Énergir à l'exception, si nécessaire, de fermer les vannes de branchement d'immeubles (généralement indiquées en rouge);
- entrer dans nos installations clôturées (ex. : poste).



### Rôles et responsabilités – PC Service de police

Lors d'un incident impliquant le gaz naturel, le PC Police :

- établit le périmètre de sécurité;
- dirige la circulation à l'extérieur du périmètre, en collaboration avec les partenaires concernés;
- gère les foules qui pourraient se rassembler à proximité;
- collabore à l'enquête ou la prend en charge, au besoin (ex. : cause qui provient d'un geste criminel).

## Tactiques d'intervention – Transmission

### Fuite extérieure – Transmission

- Établir les périmètres d'intervention (selon le bruit, la chaleur et la ZPU).
- Évacuer le périmètre.
- Permettre au personnel d'Énergir d'isoler la section du réseau touchée en fermant les vannes de sectionnement.

#### Fuite ou odeur sans ignition

- S'assurer que le gaz naturel s'échappe à l'air libre.
- Éliminer toute source d'ignition (ex. : signalisation, moteur).
- Prévenir la migration du gaz naturel par voie souterraine.
- S'approcher de toute fuite ou tout bris avec le vent dans le dos.

#### Avec ignition / incendie

- Protéger l'environnement vulnérable et/ou combustibles (ex. : maisons, automobiles, arbres).
- Ne pas inonder le point de sortie du gaz naturel (tranchée) pour ne pas avoir d'eau dans les canalisations.
- Éviter d'éteindre le gaz naturel enflammé.

- Le périmètre d'opération initial devrait se baser sur la zone de planification d'urgence. Il peut être ajusté en fonction de la situation. Le chef ou la cheffe de groupe peut vous conseiller dans la prise de décision.
- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir de rétablir la situation.
- Ne jamais procéder à la fermeture ou réouverture d'une vanne de gaz naturel (ex. : dans un poste). Seul un technicien d'Énergir peut effectuer cette manœuvre.

## Tactiques d'intervention – Distribution et alimentation

### Fuite intérieure – Distribution

- Évacuer le bâtiment, si requis.
- Établir les périmètres d'intervention.

#### Fuite ou odeur sans ignition

- Réaliser de la détection de gaz en tout temps.
- Éliminer toutes sources d'ignition.
- Fermer la vanne de l'appareil, s'il en est la cause.
- Fermer la vanne d'alimentation de gaz naturel de l'immeuble, lorsque requis.
- Permettre au technicien.ne d'Énergir de vérifier la concentration de gaz dans les fondations intérieures et extérieures du bâtiment.
- Ventiler le bâtiment en appliquant les pratiques de ventilation appropriées (le gaz tend à s'accumuler au plafond en haut des cages d'escalier et aux étages supérieurs).
- Considérer la possible migration souterraine de gaz (ex. : égouts).
- Vérifier et évacuer les immeubles avoisinants, si nécessaire.
- Demeurer à l'extérieur une fois l'immeuble évacué.

- Le périmètre d'opération initial devrait se trouver à 100 m du bâtiment. Il peut être ajusté en fonction de la situation. Le chef ou la cheffe de groupe peut vous conseiller dans la prise de décision.
- Si on entre dans un immeuble où une fuite de gaz est suspectée, ne pas utiliser la sonnette de porte, cellulaire, interrupteur d'éclairage ou, de façon générale, d'équipements électriques non intrinsèques.
- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir de rétablir la situation.
- Ne jamais procéder à la réouverture d'une vanne de gaz naturel. Seul un.e technicien.ne d'Énergir peut effectuer cette manœuvre. Il est essentiel de communiquer avec Énergir lorsqu'une vanne a été fermée.

### Fuite intérieure – Distribution

- Évacuer le bâtiment, si requis.
- Établir les périmètres d'intervention.

#### Avec ignition / incendie

- Fermer la vanne d'alimentation (l'entrée) de gaz naturel de l'immeuble affecté.
- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir de vérifier la présence de gaz naturel dans les infrastructures souterraines adjacentes.
- Fermer les vannes de gaz naturel des bâtiments adjacents, si requis.
- Éviter d'éteindre le gaz naturel enflammé.
- Protéger les structures avoisinantes.
- Procéder à l'extinction de l'incendie des bâtiments selon les règles de l'art.

- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir de rétablir la situation.
- Ne jamais procéder à la réouverture d'une vanne de gaz naturel. Seul un.e technicien.ne d'Énergir peut effectuer cette manœuvre. Il est essentiel de communiquer avec Énergir lorsqu'une vanne a été fermée.

## Tactiques d'intervention – Distribution et alimentation

### Fuite extérieure – Distribution / Alimentation

- Évacuer des bâtiments à proximité, si requis.
- Établir les périmètres d'intervention.

#### Fuite ou odeur sans ignition

- Réaliser de la détection de gaz en tout temps.
- S'approcher de toute fuite ou tout bris avec le vent dans le dos.
- Éliminer toute source d'ignition (ex. : signalisation, moteur, etc.).
- Considérer la possible migration souterraine de gaz (ex. : égouts).
- Vérifier et évacuer les immeubles avoisinant le périmètre, si nécessaire.
- Demander aux occupants des bâtiments voisins d'empêcher le gaz naturel de pénétrer dans les bâtiments.
- S'assurer, au besoin, que les pratiques de ventilation appropriées sont mises en place.
- Demander à ce que tout système de ventilation (apport d'air extérieur) des bâtiments adjacents soit fermé.
- Permettre aux employé.e.s d'Énergir d'accéder au site et de colmater le bris.
- Ne pas inonder le point de sortie du gaz naturel (tranchée).

- Le périmètre d'opération initial devrait se trouver à 100 m du point de fuite. Il peut être ajusté en fonction de la situation. Le chef ou la cheffe de groupe peut vous conseiller dans la prise de décision.
- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir de rétablir la situation.
- Ne jamais procéder à la réouverture d'une vanne de gaz naturel. Seul un.e technicien.ne d'Énergir peut effectuer cette manœuvre. Il est essentiel de communiquer avec Énergir lorsqu'une vanne a été fermée.

### Fuite extérieure – Distribution / Alimentation

- Évacuer des bâtiments à proximité, si requis.
- Établir les périmètres d'intervention.

#### Avec ignition / incendie

- Éviter d'éteindre le gaz naturel enflammé.
- Protéger les structures avoisinantes.
- Éviter d'inonder le point de sortie du gaz pour ne pas avoir d'eau dans les canalisations.
- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir d'accéder à la zone de manière sécuritaire (notamment pour le colmatage de la fuite).

- Le périmètre d'opération initial devrait se trouver à 100 m de la fuite enflammée. Il peut être ajusté en fonction de la situation (chaleur). Le chef de groupe peut vous conseiller dans la prise de décision.
- Permettre aux technicien.ne.s d'Énergir de rétablir la situation.
- Ne jamais procéder à la réouverture d'une vanne de gaz naturel. Seul un.e technicien.ne d'Énergir peut effectuer cette manœuvre. Il est essentiel de communiquer avec Énergir lorsqu'une vanne a été fermée.

## Intervention technique Énergir

Les équipes d'Énergir interviennent en moyenne dans un délai de 35 minutes, notamment à la suite d'un appel pour des situations de feu, explosion, incendie de bâtiment alimenté au gaz naturel, fuite et odeur à l'atmosphère incluant des bris par les tiers (sur branchement d'immeuble ou sur conduite principale), intoxication, asphyxie ou appel relié au CO, ignition retardée, inondation/dégât d'eau, problème de pression (haute pression).

Dans le doute, appelez-nous et attendez-nous pour transmettre les informations relatives à l'évènement.

Les tactiques d'intervention d'Énergir vont varier en fonction de la situation. Voici les principales situations à connaître. Ces procédures sont soumises à de nombreuses conditions visant à assurer la sécurité des intervenant.e.s. Référez-vous au chef ou à la cheffe de groupe au PC (veste jaune) pour confirmer le plan d'intervention à retenir.

### Réseau de distribution

Situation	Méthode de colmatage
Bris hors terre sur colonne montante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valve changer sur colonne montante.</li> <li>• Pince-tube court sur colonne montante.</li> </ul> 
Bris souterrain sur un branchement d'immeuble (BI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pince-tube allongé haut de fouille.</li> </ul> 
Bris souterrain sur conduite principale (CP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En dehors du gaz</li> <li>• Pince-tube court si grande tranchée ouverte.</li> <li>• Pince-tube allongé haut de fouille si excavation plus restreinte.</li> </ul> 

Situation de bris ne rencontrant pas les normes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excavation en dehors du périmètre d'exclusion pour permettre le colmatage.</li> </ul> 
Fuite souterraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de la fuite.</li> <li>• Excavation à distance du point de fuite pour permettre le colmatage.</li> <li>• Dans la mesure où la situation est maîtrisée, la présence des SSI n'est pas requise.</li> </ul> 

### Réseau de transmission

Situation	Méthode de colmatage
Fuite ou bris majeur sur conduite de transmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colmatage par fermeture de vannes de sectionnement amont/aval.</li> </ul> 



# Le réseau gazier au Québec

Plus de 11 400 km de conduites,  
et dessert plus de 330 municipalités

-  Énergir - Transport
-  Énergir - Alimentation
-  Champion Pipeline
-  Gazoduc TQM
-  TC Énergie
-  Niagara Gas
-  Enbridge Gaz Québec

Calproton 12-2023 55603



## Informations complémentaires

**energir.com**

### Mesures d'urgence et formation

**mesures.urgence@energir.com**

---

### Pour signaler une urgence

À Montréal : **514 598-3111**

En dehors de Montréal : **1 800 361-8003**

---

### Limitations

Il est bien entendu que toutes les dispositions légales et réglementaires ainsi que toutes les normes applicables et bonnes pratiques généralement reconnues et observées lors d'interventions d'urgence ont préséance sur le contenu du présent document. Il demeure de la responsabilité des services d'intervention d'urgence concernés de s'assurer de respecter et de faire respecter l'ensemble de ces lois, règlements et normes applicables ainsi que ces bonnes pratiques généralement reconnues et observées.

### Références

Cadre de référence Intervention pipeline - CRIP (MSP)

Guide relatif aux opérations incendie (MSP)

B149.1:20 Code d'installation du gaz naturel et du propane (CSA)

